

H PERFORMANCE 69



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 7 avril 2026 au 29 mai 2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Performance 69 peut cesser à tout moment sans préavis.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique). Le souscripteur prend un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale , non mesurable a priori, si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ⁽²⁾ ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique ⁽²⁾ . Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 69 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Performance 69 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie", "Capitalisation" ou "Retraite", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾ . Le souscripteur supporte notamment le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur.
Cotation	Euronext Paris (Marché réglementé)
Code ISIN	FR0014015VV4

Titre de créance présentant des caractéristiques complexes pouvant nécessiter l'assistance d'un conseiller financier.
Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Notations de crédit Moody's : A1 au 17 décembre 2024 / Fitch : AA- au 4 décembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sauraient constituer un argument de souscription à H Performance 69.

(2) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.





H PERFORMANCE 69

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE NON-RÉMUNÉRATION ET/OU DE PERTE EN CAPITAL
PARTIELLE OU TOTALE, EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- **Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (ci-après "l'Indice de référence").**

Le remboursement de H Performance 69 est conditionné à l'évolution de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- **Tous les ans⁽¹⁾, une possibilité de remboursement anticipé automatique de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ ainsi que d'un gain de 17 %⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 18,87 %⁽⁴⁾), dès que l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.**

Une hausse de l'Indice de référence inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial n'entraînerait pas de remboursement anticipé automatique avec gain.

- **À l'échéance, s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé automatique :**

- **Le souscripteur s'expose à une perte en capital⁽²⁾, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence (soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à - 3,50 %⁽⁴⁾)**

Si, à la date de constatation finale⁽⁵⁾, l'Indice de référence baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ sans aucune rémunération (soit un Taux de Rendement Annuel net de - 0,60 %⁽⁴⁾)**

Si, à la date de constatation finale⁽⁵⁾, l'Indice de référence baisse entre 20 % et 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 53 %⁽²⁾ (soit 17 % augmenté de 3 % par année écoulée pour un Taux de Rendement Annuel net de 2,98 %⁽⁴⁾)**

Si, à la date de constatation finale⁽⁵⁾, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 juin 2026.

(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽³⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 2 juin 2038.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Performance 69, soit 1.000 €.
 - En cas de forte baisse de l'Indice de référence à l'échéance de H Performance 69 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Performance 69 sera diminué de l'intégralité de la baisse⁽¹⁾ enregistrée par l'Indice de référence. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse⁽¹⁾ de l'Indice de référence augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
 - Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ ainsi que d'un gain de 17 %⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ en cas de hausse de l'Indice de référence d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou à la date de constatation finale⁽³⁾. **Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.**
 - L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Performance 69 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance⁽³⁾ ou de remboursement anticipé automatique concernée, selon le cas.
 - H Performance 69 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 69 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels H Performance 69 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
- Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de la valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.

H Performance 69 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 2 juin 2026) et son niveau à la date de constatation finale (le 2 juin 2038). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- > Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans dès l'issue de la première année⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ ainsi que d'un gain de 17 %⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 18,87 %⁽⁴⁾) si, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- > Si H Performance 69 n'a pas été remboursé par anticipation et dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice de référence est n'est pas en baisse de plus de 20 % à la date de constatation finale⁽⁵⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital investi⁽²⁾ ainsi qu'un gain de 17 %⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée soit un remboursement à hauteur de 153 % de son capital investi⁽²⁾ (Taux de Rendement Annuel net de 2,98 %⁽⁴⁾).
- > Remboursement conditionnel du capital⁽²⁾ à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽⁵⁾ l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Inconvénients

- > **Risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - **À l'échéance des 12 ans :** en cas de baisse de l'Indice de référence de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
 - **Lorsque H Performance 69 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.** Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽¹⁾ :** H Performance 69 est très sensible à une faible variation de l'Indice de référence autour des seuils de 20 % et 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- > **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximum est fixé à 17 %⁽²⁾ augmenté de 3 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 18,87 %⁽⁴⁾), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > **Risque de non-rémunération :** une hausse de l'Indice de référence d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial est requise aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾ pour percevoir le gain. Par conséquent, l'investisseur est exposé à un **risque accru de non-rémunération**. Une hausse de l'Indice de référence inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial n'entraînerait pas de remboursement par anticipation avec gain.
- > **L'Indice de référence est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice de référence peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.** Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. Par conséquent, le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice de référence.
- > **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Performance 69).

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 juin 2026.

(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽³⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 2 juin 2038.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Il est recommandé, conformément à l'article 14 du règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique "Facteurs de risques" du Prospectus de Base (<https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/prospectus-structures-novembre-2025>), et le cas échéant, de tout supplément postérieur (https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8783/fr/produits-structures), disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa.

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de non-rémunération et/ou de perte partielle ou totale du capital en cas de revente des titres de créance avant l'échéance

En cas de revente avant l'échéance⁽¹⁾, le prix de cession du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Toute cession sera exécutée aux conditions de marché. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

À l'échéance, si le support n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice de référence baisse de plus de 30 %, le souscripteur subira une perte en capital équivalente à celle de l'Indice de référence.

Risque de contrepartie

Le souscripteur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien un argument de souscription du support et ne saurait en constituer un.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché (par exemple, en cas de suspension ou de réduction importante des négociations sur une ou plusieurs actions composant l'Indice de référence) peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire rendre ce support totalement illiquide.

Risques liés à l'Indice de référence

Le niveau de l'Indice de référence peut être affecté par des événements économiques, financiers et politiques, y compris la(les) bourse(s) de valeurs ou système(s) de cotation sur lesquels les titres composant l'Indice de référence sont négociés. L'Indice de référence est composé d'actions sous-jacentes qui seront sujettes à des fluctuations de prix de marché, ce qui peut affecter de manière négative la performance du support.

Risque lié à l'inflation

Les souscripteurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le Taux de Rendement Annuel réel de H Performance 69 peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 2 juin 2026, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉES 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI⁽²⁾

+

17 %⁽²⁾ DE GAIN

+

3 %⁽²⁾ par année écoulée
depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 18,87 %⁽³⁾)

**SI LE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE EST
ACTIVÉ, H PERFORMANCE 69 S'ARRÊTE, SINON H PERFORMANCE 69
SE POURSUIVRA JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.**

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

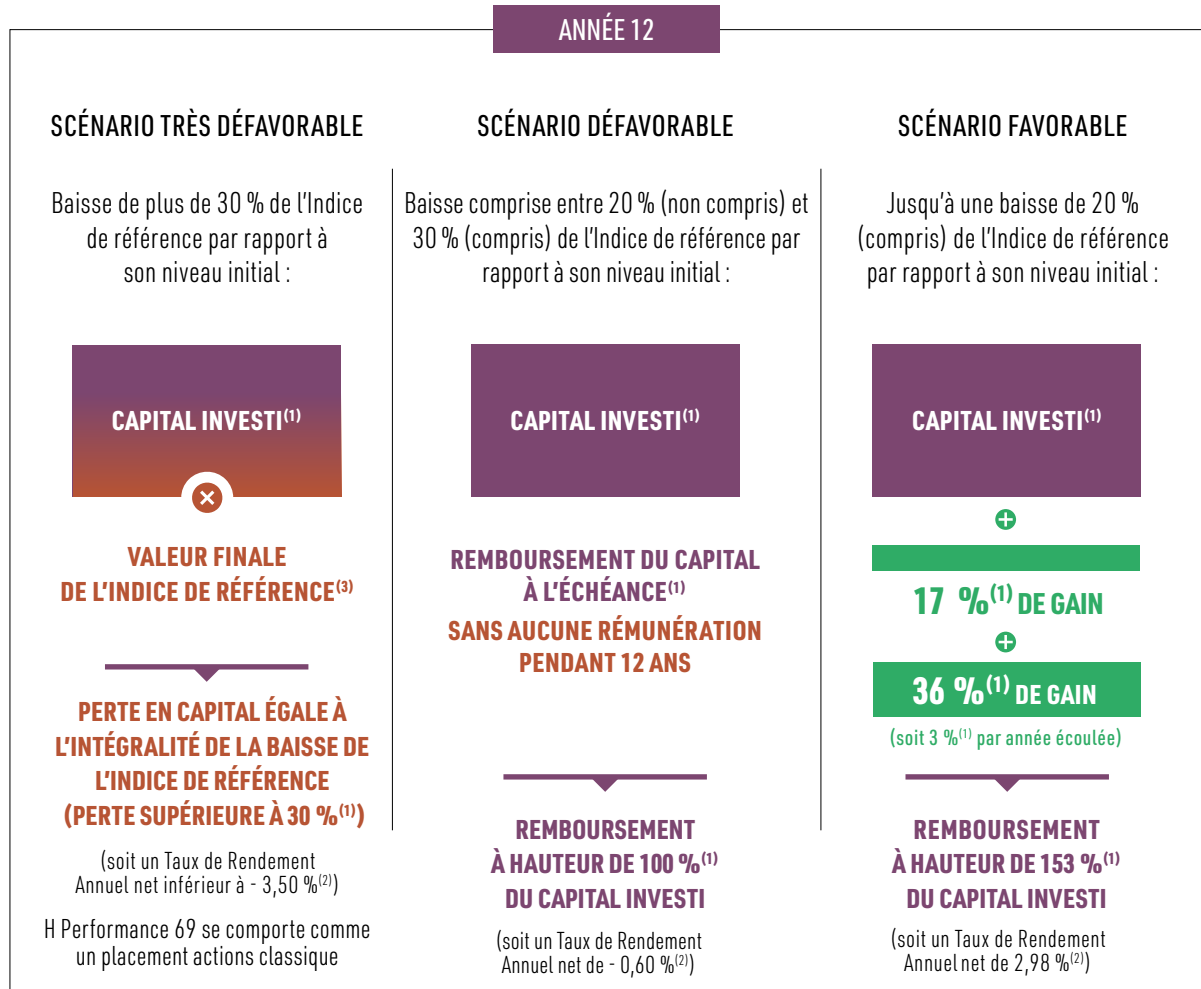
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 2 juin 2038, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 69 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 9 juin 2038, le souscripteur reçoit :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice de référence serait inférieur à 105 % de son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle⁽⁴⁾) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽⁴⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

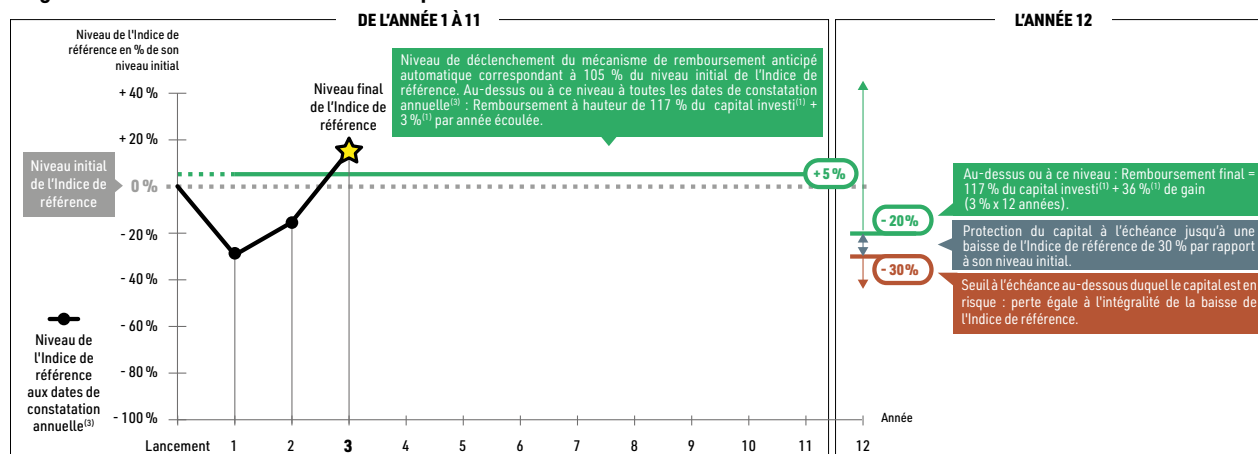
(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 2 juin 2026).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Performance 69. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

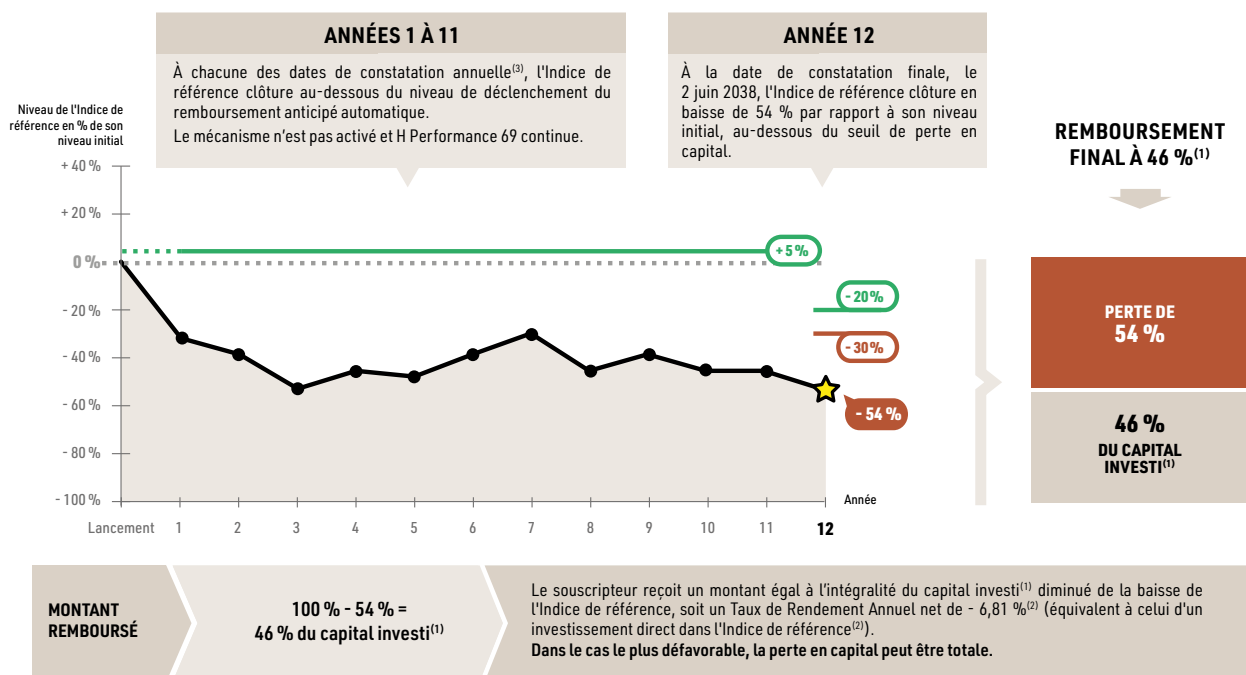
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice de référence

Niveau de l'Indice de référence en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12



(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

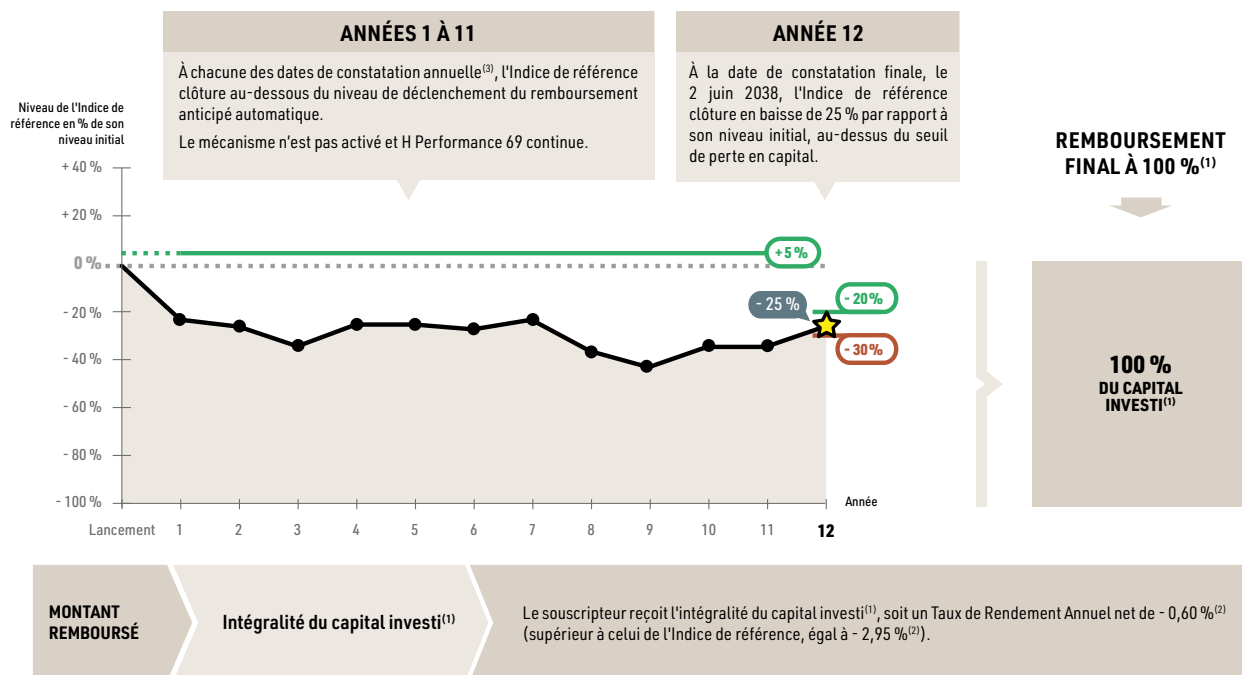
(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital en année 12

Niveau de l'Indice de référence en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12

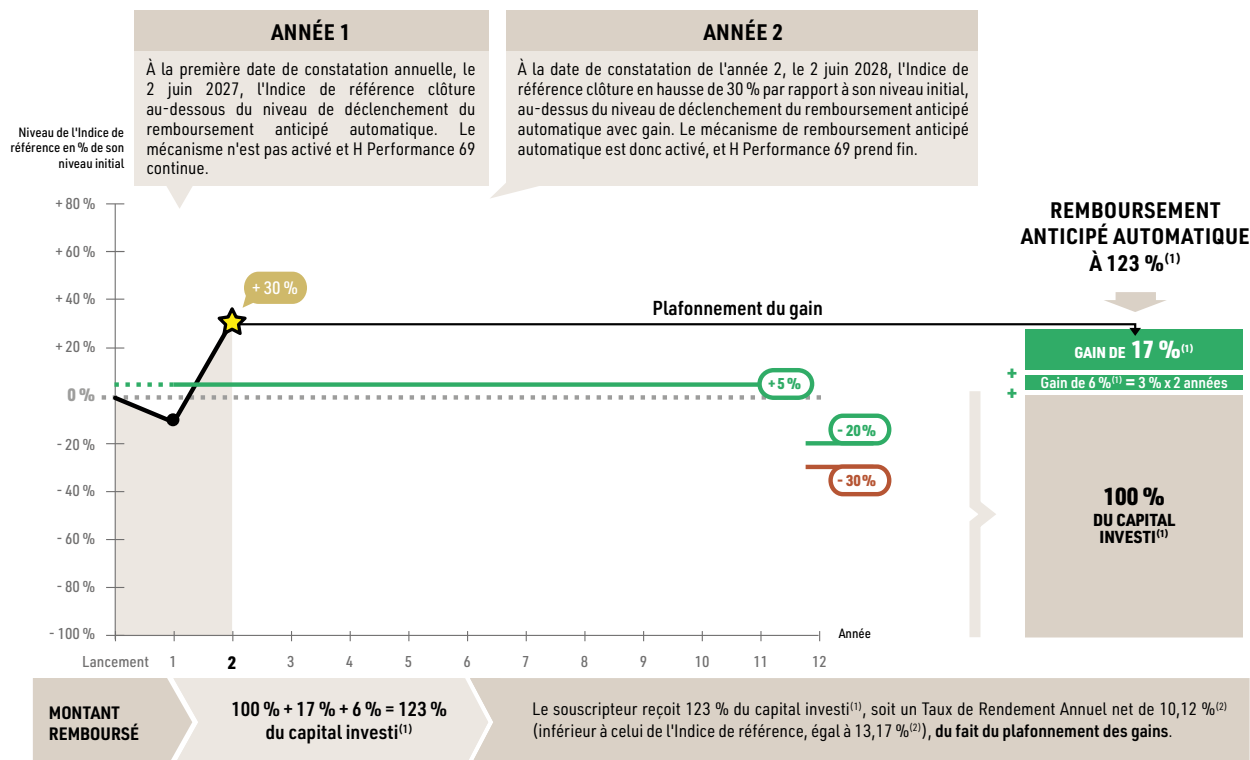


EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE

avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 23 %⁽¹⁾

Hausse de l'Indice de référence de plus de 15 % à l'issue de l'année 2



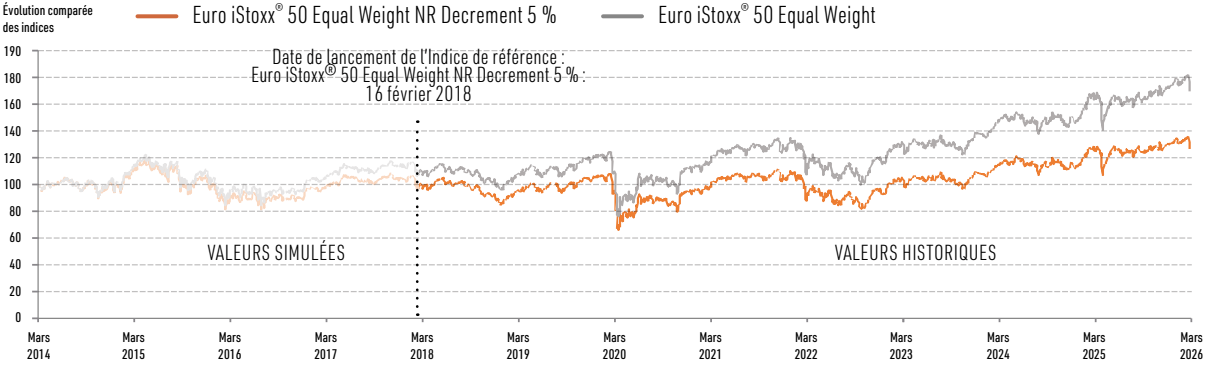
(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 juin 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 juin 2038).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

INDICE DE RÉFÉRENCE : EURO ISTOXX® 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5 %

Performances simulées et historiques de l'Indice de référence entre le 6 mars 2014 et le 6 mars 2026. Toutes les données précédant le 16 février 2018 (date de création de l'Indice de référence) sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 6 mars 2026.

L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®, depuis le 16 février 2018.

Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équi pondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.

L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important).

À titre illustratif, le niveau de dividendes nets annuel distribué par l'indice Euro Stoxx 50® Equal Weight est, en moyenne, de 2,58 % sur les 12 dernières années. La différence entre le prélèvement forfaitaire de 5 % appliqué à l'Indice de référence et les dividendes effectivement versés correspondrait donc à une sous-performance de 2,42 % par an comparée à celle de l'indice Euro Stoxx 50® Equal Weight. Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du support, alors l'Indice de référence affichera une sous-performance comparable chaque année. Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 6 mars 2026.

Pour plus d'informations sur l'Indice de référence, consulter le site : <https://stoxx.com/index/isxe50t5/>

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice de référence est équi pondéré, c'est-à-dire que le poids de chacune des 50 valeurs le composant est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % par an est déduit du rendement net.

ADMINISTRATEUR DE L'INDICE : l'Indice de référence est calculé et sponsorisé par STOXX®.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice de référence est revue annuellement mais l'Indice de référence est rebalancé trimestriellement.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/ OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Performances cumulées ⁽²⁾ au 6 mars 2026	1 an	5 ans	10 ans	12 ans
Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ⁽³⁾	- 2,16 %	27,78 %	37,68 %	26,59 %
Euro iStoxx® 50 Equal Weight ⁽⁴⁾	0,21 %	44,02 %	75,38 %	69,69 %

Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 6 mars 2026.

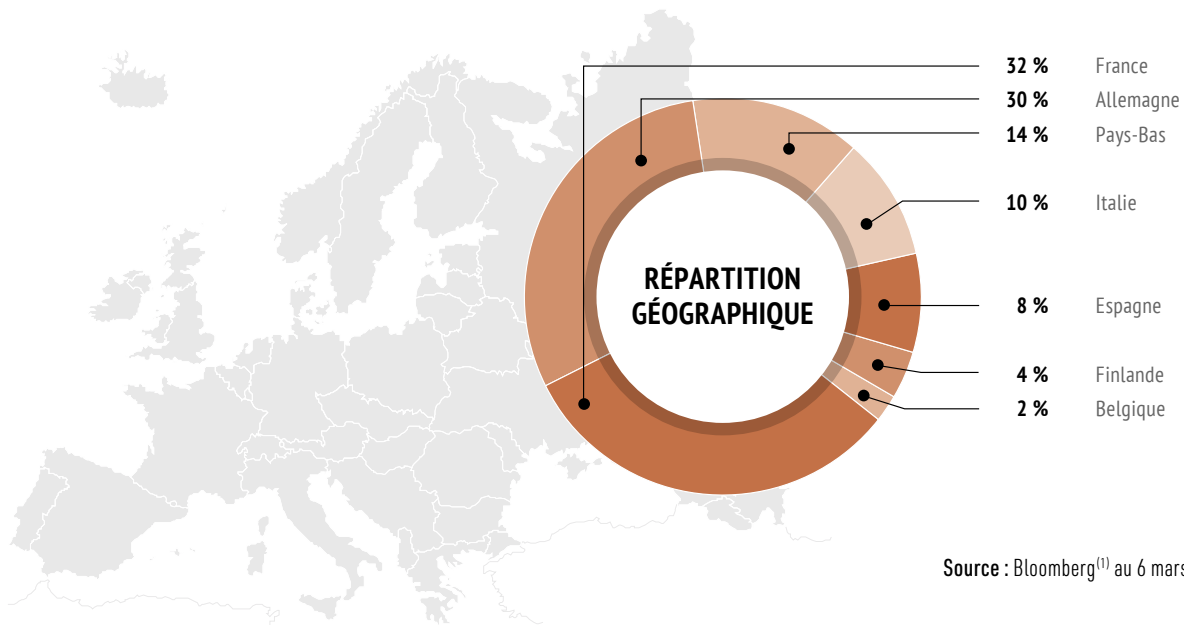
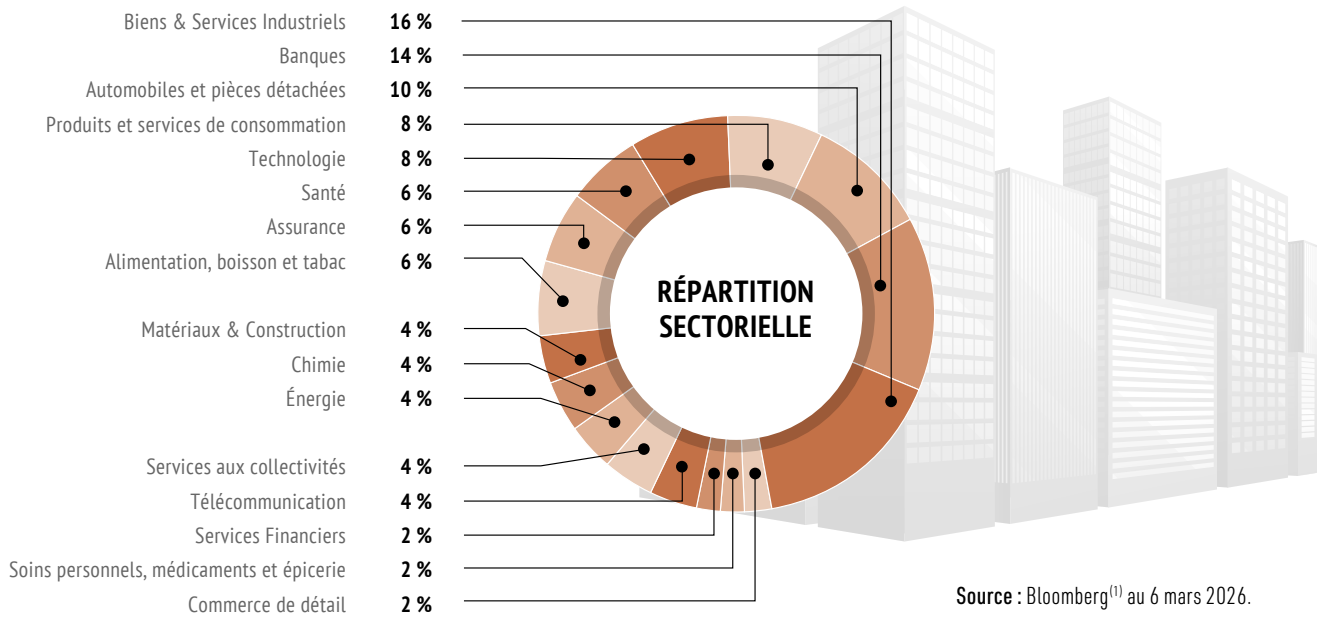
(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Crédit Mutuel Arkéa ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(2) Performances simulées et historiques.

(3) Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

(4) Les performances de l'indice Euro Stoxx 50® Equal Weight sont calculées dividendes non réinvestis.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



(1) Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'AMF.

Les principales caractéristiques du support H Performance 69 exposées dans cette communication à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé.

Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Documentation juridique" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaudra.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le support et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté un conseil financier et, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Crédit Mutuel Arkéa ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autres résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Documentation juridique : une information complète sur H Performance 69, notamment les facteurs de risques inhérents aux titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation juridique des titres de créance qui constitue un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié (le "Règlement Prospectus") et qui est composée :

- du Prospectus de Base en date du 14 novembre 2025 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n° 25-441 (<https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/prospectus-structures-novembre-2025>), tel que complété, par tout supplément au Prospectus de Base (https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8783/fr/produits-structures) (ensemble, le "Prospectus de Base");
- des Conditions Définitives portant sur les titres de créance (<https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/conditions-definitives-H-Performance-69>) ; et
- du Résumé Spécifique lié à l'émission des titres de créance (<https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/resume-du-prospectus-final-H-Performance-69>); (ensemble, le "Prospectus"). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le support.
- Un supplément au Prospectus de Base peut être publié pendant la période de commercialisation en cas de fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude substantielle visé à l'Article 23.1 du Règlement Prospectus. Les souscripteurs qui ont déjà accepté de souscrire les titres de créance avant la date de publication d'un supplément au Prospectus de Base ont le droit, exerçable dans les deux (2) jours ouvrables suivant la publication du supplément, de retirer leur acceptation à condition que le nouveau facteur significatif, l'erreur ou l'inexactitude substantielle concerné soit survenu ou ait été constaté avant la clôture définitive de l'offre et la livraison des titres de créance. Les intermédiaires financiers aideront les souscripteurs qui le souhaitent à exercer leur droit de rétractation.

Restriction de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à investir sur le support. Le support fait notamment l'objet d'une restriction permanente aux États-Unis et ne peut en aucun cas être acquis par des "US Person".

Document d'informations clés : la dernière version du document d'informations

clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse : <https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/KID-H-Performance-69>.

L'attention des souscripteurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance.

Crédit Mutuel Arkéa est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Crédit Mutuel Arkéa est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Crédit Mutuel Arkéa est supervisé par la Banque centrale européenne.

Différence entre les titres de créances et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité : avant l'acquisition de titres de créances, les souscripteurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les titres de créances et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

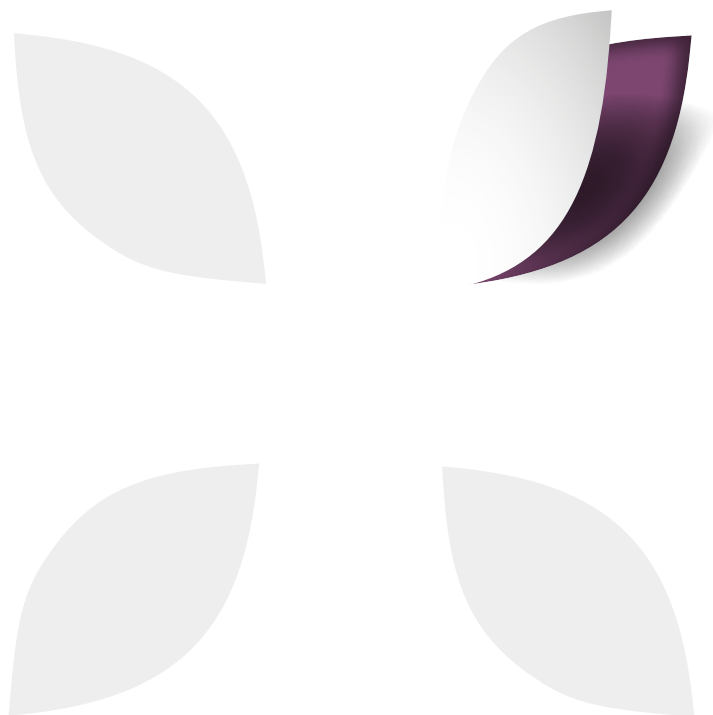
- les créances relatives aux titres de créances se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014) ;
- de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les titres de créances ; et
- généralement, les titres de créances bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux titres de créances.

Avertissement relatif à STOXX : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice de référence et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'Indice de référence. Les souscripteurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site <https://stox.com/>.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que le 3 mai 2023, le Conseil d'administration de la CNCM a voté à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants), un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel. Il faisait suite aux Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest, réunis le 2 mai ayant également voté ce protocole à l'unanimité. Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudentiels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux. Ainsi, Crédit Mutuel Arkéa a officiellement approuvé son maintien et celui de ses fédérations au sein du Crédit Mutuel, et a mis un terme au projet de désaffiliation engagé en avril 2018. Le Crédit Mutuel Arkéa continuera à œuvrer avec engagement et vigilance pour maintenir dans la durée cette autonomie stratégique.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance, émis dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur daté du 14 novembre 2025 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 25-441 et des Conditions Définitives de l'émission.
ÉMETTEUR	Crédit Mutuel Arkéa (Moody's : A1 au 17 décembre 2024 / Fitch : AA- au 4 décembre 2025). Les notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni un argument de souscription du support.
DEVISE	Euro (€)
INDICE DE RÉFÉRENCE	Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 %, dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an , qui pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire (code Bloomberg : ISXE50T5).
COTATION	Euronext Paris (marché réglementé)
CODE ISIN	FR0014015VV4
AGENT DE CALCUL	Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite.
OFFRE AU PUBLIC	Oui en France avec obligation de publier un prospectus.
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 €
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 €. Si le cadre d'investissement de H Performance 69 est un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un contrat de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	50.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	7 avril 2026
DATE D'ÉCHÉANCE	9 juin 2038
DATE DE CONSTATATION INITIALE	2 juin 2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	2 juin 2038
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	2 juin 2027; 2 juin 2028; 4 juin 2029; 3 juin 2030; 2 juin 2031; 2 juin 2032; 2 juin 2033; 2 juin 2034; 4 juin 2035; 2 juin 2036; 2 juin 2037
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
LIQUIDITÉ	Crédit Mutuel Arkéa s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Performance 69 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créances, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission, notamment de distribution. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créances et n'excèdera pas 0,65 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créances exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créances par les souscripteurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Bloomberg et Six Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 7 avril 2026 au 29 mai 2026.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Performance 69 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com